



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

Délibération n°38

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel et de services associés

Par délibération n°7 du 22 septembre 2014, le conseil municipal approuvait la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE.

Dans un contexte de complexification et de diversification des missions exercées par le SYANE en tant que coordonnateur du groupement, le bureau du Syane a apporté des modifications à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel notamment sur les modalités financières et les modalités de retraits des membres du groupement.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Ugine d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres, il est proposé de réadhérer au SYANE.

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonnée par le SYANE jointe en annexe.**
- **Accepte les termes de la convention notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8.**
- **Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

